

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SMART TUNISIE

Siège social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis

Identifiant Unique RNE N°0544435X

La société **SMART TUNISIE** porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **29 avril 2026**, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés » d'un montant de **10 123 440 dinars** pour le porter de 50 617 215 dinars à 60 740 655 dinars et ce en deux (2) tranches.

Le Conseil d'Administration réuni **10 septembre 2026**, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2026, a décidé de réaliser la première tranche de l'augmentation de capital social d'un montant de **5 061 720** dinars par la création de **1 012 344 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de (5) cinq dinars chacune, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation de trois (3) droits d'attribution rompus

A l'issue de la réalisation de la première tranche, le capital sera porté de 50 617 215 dinars à 55 678 935 dinars, divisé en 11 135 787 actions de 5 dinars chacune.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront, exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie, ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **1^{er} octobre 2026**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1 012 344 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2026 et seront directement assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés à partir du **1^{er} octobre 2026**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **1^{er} octobre 2026** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} octobre 2026**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **1^{er} octobre 2026**.